

ANNEXE 3
Modalités de déroulement de l'épreuve orale d'admission aux emplois
de la spécialité sapeur-pompier à Wallis et Futuna

L'épreuve orale d'admission, est constituée d'un entretien de 15 minutes avec un jury.

Cet entretien se compose d'une présentation de 5 minutes sera suivi de 10 minutes de questions diverses.

Cette épreuve qui se déroule sans préparation, a pour point de départ un exposé du candidat (cinq minutes au maximum) présentant les raisons et les motivations pour lesquelles il fait acte de candidature.

Au cours des 10 minutes suivantes, le candidat devra être en mesure de décrire une situation présentée sous forme d'image représentant une situation d'urgence et de répondre à des questions diverses des membres du jury.

La description permettra de juger des capacités d'analyse, de synthèse et d'expression orale en langue Française, Wallisienne et Futunienne des candidats.

Les questions diverses permettront au jury d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances générales du candidat.

La note sur 20 sera affectée du coefficient 4 pour le résultat final du concours.